

Les membres du Bureau :

Régis CAPPELAERE- Bar-le-Duc
Président

Gérard CHARLIER de VRAINVILLE
Fréjus
Vice Président

Laurent CHETBOUN Salon de
Provence :
Vice Président

Vincent DRAGON Chatou :
Trésorier

Delphine AMRANI Sète :
Trésorière Adjointe

Frédéric GUYOT Lapalisse :
Secrétaire

Caroline CAVALLIER Pau :
Secrétaire Adjointe.

Membres :

Me Emanuel MADIOT
Limoges

Me Frédéric GUIGNARD
Bordeaux

Me Frédéric SAMSON
Perpignan

Me Vincent ANDRIEUX
Roquevaire

contact@ghjov.fr

www.huissiers-encheres.fr

Le 26 Février 2018

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Il ne vous a pas échappé que le décret n°2018-129 du 23/02/2018 relatif à la formation spécifique prévue au 3 de l'article 25 de l'ordonnance n°2016-728 du 02 juin 2016 relatif aux statuts de commissaire de justice était paru.

Si notre profession évolue, notre groupement a fait le choix d'être acteur des transformations actuellement à l'œuvre en partageant son expertise et son expérience. Ce décret symbolise notre engagement puisqu'il est en effet conforme aux travaux qui ont été menés par la Chambre Nationale en collaboration très étroite avec le Groupement des Huissiers de Justice Officier Vendeur.

Si notre combat s'annonce encore long et complexe, ce texte témoigne des choix qui ont été faits en concertation avec nous. Les modalités de la dispense de formation spécifique ont ainsi été fixées au premier de l'article 1 pour les huissiers de justice justifiant de l'organisation et de la réalisation de :

- soit 24 ventes de meubles aux enchères publiques prescrites par la loi ou décision de justice depuis le 01/01/2016.
- Soit d'au moins 12 de ces ventes depuis le 01/01/2016 ayant donné lieu à la facturation d'un montant total d'émoluments d'au moins 40 000 euros HT.
- Soit d'au moins 40 de ces ventes depuis le 01/01/2013.

Bien entendu, il ne s'agit ici que du volet judiciaire.

Le chantier de l'exercice des ventes volontaires s'annonce bien plus périlleux... Sur ce point, notre groupement entend bien mettre l'accent sur cette partie volontaire qui semble avoir été oubliée lors des dernières publications des textes. Notre priorité sera de clarifier l'interprétation qui en est aujourd'hui faite. Aux côtés de la Chambre Nationale, nous serons vigilants pour défendre nos intérêts.

Lors de sa dernière assemblée générale statutaire, le Groupement des Huissiers de Justice Officiers Vendeurs a décidé d'organiser une formation sur deux jours au Château La Coste à PUY-SAINTE-REPARADE à proximité d'AIX-EN-PROVENCE les 15 et 16 juin 2018.

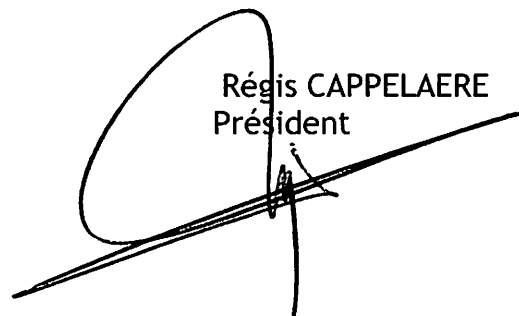
Cette formation sera consacrée à l'art contemporain avec notamment la visite d'œuvre in situ. Elle sera également dédiée à la vente aux enchères et la mise en vente de vins spiritueux avec visite des chais. D'autres ateliers seront également mis en place.

La seconde journée sera dédiée à une assemblée plénière au cours de laquelle nous aurons le plaisir d'accueillir le Président Patrick SANNINO sur l'avenir et d'évoquer les nouvelles dispositions relatives aux Commissaires de Justice. Il sera accompagné de Monsieur Gabriel MECARRELI, directeur juridique de la Chambre Nationale qui apportera toutes les explications juridiques, fiscales et sociétales. Monsieur Philippe FERRARI, Commissaire aux comptes nous fera également partager son expertise. Enfin, nous aurons aussi le plaisir d'accueillir un Commissaire Priseur qui nous fera part de son expérience de son métier sur les volets volontaire et judiciaire et sur l'avenir de la nouvelle profession.

Les réformes en cours vont dans le bon sens et vont permettre aux Huissiers de Justice, futurs Commissaires de Justice de considérer notre avenir comme une chance et les réformes comme un axe de développement.

Je vous prie de croire, chères consœurs, chers confrères, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Régis CAPPELAERE
Président



Bureau du Président
Maître Régis CAPPELAERE
20 Place St Pierre
55000 BAR LE DUC